Vitrolles
vivre ensemble

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité
Département des Bouches-du-Rhône

DÉLIBÉRATION N°03/2025

Mise en ligne le :

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Séance du 6 MARS 2025

DELIBERATION N° 03/2025

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à l'Épicerie Sociale du CCAS, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, M. PORTE Henri-Michel, Mme HAMOU THERREY Bernadette, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Kadija, MME THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Mylène

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme DESCLOUX Odette

Absents : SAHUN Véronique, SANCHEZ Philippe, Mme RIOUL Françoise

C.A. en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 13

Date de convocation : 25 février 2025

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 12.

Le nombre de votants est arrêté à 13 voix.

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LOOK AND JOB

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vue la convention de partenariat annexée ci-jointe.

Considérant que le projet de l'épicerie sociale s'est développé au fil du temps et que cette structure n'a pas pour seule vocation de faire de la distribution alimentaire dans le cadre de l'aide sociale facultative. *L'Epicerie magique* est un lieu de vie accueillant, favorisant la solidarité et la citoyenneté par les échanges et les rencontres, elle est de ce fait un outil pour maintenir ou renouer le lien social.

Vitrolles
vivre ensemble

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité
Département des Bouches-du-Rhône

DÉLIBÉRATION N°03/2025

Considérant la signature initiale de convention de partenariat en mars 2022 (délibération 15-22) avec l'association Look and Job, représentée par sa directrice Marion ETIENNE.

Considérant que la convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de partenariat, dans le cadre de la mise en **place *d'ateliers socio-esthétiques visant le développement de l'estime de soi*** au sein de l'épicerie sociale du CCAS de Vitrolles.

L'action proposée s'adresse à un groupe de 8 personnes. Deux sessions seront proposées en 2025 d'un parcours de 4 séances, l'une au premier semestre et l'autre au second semestre. Un parcours complet a un coût total de 1 000€.

Considérant que les publics accompagnés par le CCAS vivent en majorité dans les quartiers prioritaires et que la Ville participe déjà aux financements de l'association dans la cadre de la politique de la ville, 100€ sont déduits au titre de cette subvention.

Le coût pour le CCAS est de 900€ par action, il s'effectuera à terme échu à la suite des bilans réalisés.

Après lecture des bilans des actions 2024, bilans positifs pour les deux parties,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE

Le renouvellement de convention de partenariat entre le CCAS et l'Association Look And Job pour l'année 2025.

DIT QUE

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

AUTORISE

Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention avec l'Association Look And Job, ainsi que tous documents afférents à cette délibération.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Marilyne CZURKA